

santé et bien être
lutte contre le changement climatique

MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES

Le cas de la voie verte de Bléré-Azay sur Cher



À retenir

49 K nombre de passages de cyclistes enregistrés par le capteur de Bléré en 2017

20

les bénéfiques sur la santé de la pratique du vélo sont 20 fois supérieurs aux risques

66% les cyclo-touristes émettent 66% de GES en moins pour le voyage du domicile au lieu de vacances, par rapport aux autres touristes

7 M€

retombées économiques annuelles estimées par la Région Centre Val de Loire, liées à la véloroute «Cher Canal de Berry»

Le développement de la pratique du vélo ne fait que s'affirmer, tant en raison de son utilité dans les déplacements courts du quotidien, que pour son aspect loisir. A périmètre constant, entre 2013 et 2015, la fréquentation des itinéraires cyclables interurbains a augmenté de 14,5%. La mise en valeur d'un réseau «voies vertes» (voiries aménagées destinées aux cyclistes) apparaît donc comme incontournable pour permettre l'accroissement de la pratique sécurisée du deux roues non-motorisés. C'est dans ce contexte que se développe un réseau national de véloroutes. La véloroute est un itinéraire, qui peut emprunter des voies vertes, mais également des voies à faible trafic. Définie par une charte européenne et nationale, une véloroute doit être agréable, éviter les dénivelés excessifs, desservir les zones touristiques et les pôles de population, tout en permettant aux cyclistes de traverser les agglomérations dans de bonnes conditions.

Par exemple, depuis 2016 se développe la véloroute V46 «Cher Canal de Berry à Vélo», qui reliera d'ici à 2026 les départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et de l'Indre, sur 330 kilomètres. Dans l'Indre-et-Loire, les travaux de la portion qui relie Bléré à Azay-sur-Cher, ont démarré fin 2017, un an après la mise en service de la portion Bléré-Chenonceaux, pour un investissement de près de 800 k€. L'itinéraire de 11,5 kilomètres a été aménagé, dont 7,9 kilomètres de voie en enrobé hydrodécapé.



ODD 3: Santé et bien-être

Indicateur 3.i1: Espérance de vie en bonne santé

L'indicateur

Cet indicateur ne fait pas seulement état de l'espérance de vie mais plus précisément du nombre d'**années de vie en bonne santé**, c'est-à-dire sans incapacité ou limitation d'activités. Or l'absence d'activité physique et l'exposition aux différents gaz et particules émis dans l'air ont des conséquences néfastes sur la santé humaine.

L'indicateur et le projet

L'OMS indique que **la sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité au niveau mondial**. Parce qu'elles sont sécurisées et parce qu'elles mettent en valeur le patrimoine national, les véloroutes favorisent la circulation en vélo, que ce soit pour la mobilité utilitaire du

quotidien ou pour des activités sportives, de loisir ou touristiques. Dans tous les cas, elles incitent à l'activité physique. Plusieurs facteurs laissent présager une **forte fréquentation de la véloroute « Cher Canal de Berry »**: la desserte de nombreux **sites touristiques régionaux**, l'importante **densité de population des agglomérations** à proximité (Tours et Bourges), les capacités d'**hébergement touristique**, la **desserte ferroviaire** sur les principaux points de l'itinéraire. Les premières sections de la Véloroute, comme la portion Chenonceaux-Bléré, mise en service en 2016, enregistrent d'ores et déjà des fréquentations très élevées: **plus de 49 000 passages ont été relevés par le capteur de Bléré en 2017**.

Pour aller plus loin

La pratique du vélo peut susciter des inquiétudes, à propos de la sécurité de ce mode de déplacement. Néanmoins, **les bénéfices de la pratique du vélo sont vingt fois supérieurs à ses risques**. Les risques de la pratique du vélo sont principalement liés à la pollution de l'air, plutôt qu'aux accidents de la circulation. **Le développement de l'utilisation du vélo, par le jeu du report modal, crée donc un cercle vertueux**, puisqu'en réduisant les émissions de gaz polluants il permet d'améliorer la qualité de l'air respiré par les cyclistes, et réduit ainsi la mortalité liée à l'inhalation des gaz polluants.

ODD 13: Lutte contre le changement climatique

Indicateur 13.i3: Empreinte carbone (CO₂, CH₄ et N₂O)

L'indicateur

Cet indicateur mesure les émissions de 3 principaux Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire national: CO₂, CH₄, N₂O, qui sont exprimés en tonnes d'équivalent CO₂.

L'indicateur et le projet

Le transport (jusqu'à destination et sur place) est le poste le plus fortement émetteur de gaz à effet de serre dans le tourisme en général: il représente 70%

des émissions liées au tourisme. Or il apparaît que les **cyclo-touristes voyagent à des distances deux fois moindres de leur domicile que les autres touristes, et qu'ils s'y rendent par des modes plus respectueux de l'environnement**. Ils émettent ainsi en moyenne 66% de GES en moins que les autres touristes pour leur voyage. Leurs activités touristiques quant à elles, émettent 80% de GES en moins.

Pour aller plus loin

Le développement du vélo-tourisme semble **profitable à tous: dans les territoires traversés, des revenus sont générés et des emplois créés; le patrimoine est mis en valeur**. La Région Centre-Val de Loire estime les retombées économiques à plus de 7 millions d'euros par an sur l'ensemble de la Véloroute « Cher Canal de Berry ».